

Image not found or type unknown



Mere celibataire pere reconnaissances de paterniter

Par **tourterelle**, le **21/11/2012** à **00:07**

ma .fille a ut un petit garcon la mere la reconnue a la naissance mais pas le pere maintenant il a 19 mois et il a fait unpapier par la mairie une reconnaissance de parternite mais sur le papier il ny ya pas le mcn de sa mere ou quel droit q ui son prenom comment sa ce faitquel droit q uil a il me fait des menaces

Par **cocotte1003**, le **21/11/2012** à **11:07**

Bonjour, le pere a tout à fait le droit de reconnaitre l'enfant, meme tardivement, sans en informer la mere. Il peut aussi (comme votre fille) saisir le JAF pour demander un droit de visite et payer un pension alimentaire et fixer le lieu de résidence de l'enfant. Le mieux serait de trouver un accord amiable écrit entre patents pour le faire entériner par le juge, cordialement